

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2022-45**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4;

Vu le projet d'article de loi habilitant le gouvernement à procéder par ordonnance pour assurer la mise en conformité du droit national avec le Règlement (UE) 2021/23 du Parlement européen et du conseil du 16 décembre 2020 relatif à un cadre pour le redressement et la résolution des contreparties centrales ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 octobre 2022,

**Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi.**

Fait le 13 octobre 2022.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER